



Avis public

Demande de dérogation mineure pour
661, rang 3 Ouest à Saint-Anaclet-de-Lessard

PHOTO #1 : Photo azimut de la propriété



OBJET :

Le requérant demande une dérogation mineure afin de construire une résidence unifamiliale isolée sur le lot; 3 419 320.

DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT EN CAUSE :

Selon le règlement de lotissement no : 426-2014 la dimension minimum exigé selon l'article 4.6 du règlement est de 50 mètres.

4.6 Terrain non desservi

Tout terrain sur lequel doit être érigé un bâtiment principal qui est non desservi par un réseau d'aqueduc et un réseau d'égout sanitaire doit avoir une superficie minimale de 3 000 mètres carrés et une largeur minimale de 50 mètres. Toutefois, si le terrain à bâtir est situé sur la ligne extérieure d'une courbe dont le rayon de courbure est égal ou inférieur à 30 mètres, alors la largeur minimale du terrain mesurée sur la ligne avant peut être réduite de 40 %. Par ailleurs, si le terrain à bâtir est situé sur la ligne intérieure d'une courbe dont le rayon de courbure est égal ou inférieur à 30 mètres, alors la largeur minimale du terrain mesurée sur la ligne arrière peut être réduite de 40 %.

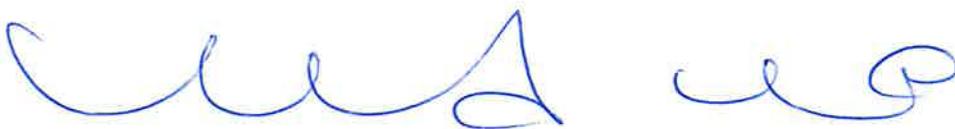
CONDITIONS D'EXERCICES :

La demande de dérogation mineure ne porte pas sur les dispositions des règlements de zonage et de lotissement qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol. La demande de dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme. La demande de dérogation mineure ne vise pas un immeuble situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

OPTIONS POSSIBLES ET CRITÈRES À CONSIDÉRER :

Prendre en considération le manque de terrain disponible à l'intérieur du périmètre urbain de Saint-Anaclet-de-Lessard.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de l'assemblée ordinaire 3 avril 2023. Donné à Saint-Anaclet-de-Lessard, ce vingtième jour de mars deux mille vingt-trois.



Nadia Lavoie, directrice générale/secrétaire-trésorière